L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] & Co. [illegible] Chartres No 73, [illegible] et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 MARS 1862 — [illegible] Rédacteurs-Propriétaires.

SAMEDI MATIN, 22 MARS.

☞ Les [illegible] heures du soir [illegible].

☞ L'abondance des annonces [illegible] la réception de [illegible] de passer à la [illegible] français.

[illegible]

Ventes à l'encan de ce jour.

Par [illegible] à la Bourse des Encanteurs [illegible].

[illegible]

EUROPE.

Voici le sommaire télégraphique des nouvelles apportées par l'*Hibernian*, parti de Liverpool le 14 février:

Le parlement discute toujours les affaires américaines.

Le 10 courant, le comte Cadenasen a dit à la chambre des lords qu'il croyait que trois sujets anglais avaient été [illegible] dans les prisons du gouvernement fédéral, où ils avaient langui quelque mois. [illegible]

Lord Russell a répondu que [illegible]

[illegible]

Le comte Russell répond qu'il ne peut donner de détails à cet égard [illegible]

En réponse à une autre question de Lord Donough, le comte Russell a dit qu'il pensait que le gouvernement fédéral n'avait jamais prescrit le serment d'allégeance à des sujets anglais [illegible]

[illegible]

A la chambre des communes du 10, M. Cobden a déclaré qu'il se proposait de soumettre à la considération de la chambre l'état des lois maritimes et internationales, relativement aux droits des belligérants.

La séance du Parlement du 11 a été dénuée d'importance.

On a reçu à Portsmouth l'ordre de réduire le nombre d'hommes et de canons des bâtiments de guerre en commission.

Le *Daily News* de Londres parle de l'engagement de Mill Spring comme d'un succès important pour les Fédéraux. [illegible] l'armée de l'Union, telle que McClellan l'a faite. Une action prochaine et décisive est donc très probable.

La correspondance diplomatique relative à l'intervention au Mexique a été communiquée au Parlement.

[illegible]

La loi de la conversion du 4 1/2 en 3 pour cent a été votée à la chambre des députés par 222 contre 19, [illegible]

A Londres, le 11 courant, on a annoncé que [illegible]

[illegible]

[illegible] du conseil, à cause de l'urgence et du nombre de ses [illegible] Lord John Russell, et de grands changements auraient lieu dans la composition du cabinet.

Le Nord, journal russe de Bruxelles, a commencé son installation à Paris, rue du Faubourg-Montmartre No 14, avec un matériel immense d'imprimerie et un bail de 25 ans. *Le Nord* déclare qu'il a cessé d'avoir l'attache de la Russie, en qui le voit du reste, car il demande maintenant l'autonomie de la Pologne.

—Le bruit est généralement répandu à Vérone que l'on diminuera sous peu la force des troupes [illegible] dans le royaume lombard vénitien, et qu'une partie d'entre elles sera transportée dans les provinces limitrophes de la Vénétie. On cite même quelques régiments qui auraient été désignés pour partir prochainement. [illegible]

[illegible]

On n'attend d'ici débats sur la question allemande aux chambres prussiennes.

—Les correspondances de Turin ont parlé, à plusieurs reprises, du projet qu'aurait M. Ricasoli de mettre un terme à l'exil du seul patriote italien à qui il soit encore interdit de fouler le sol natal. *La Nazione*, journal ministériel de Turin, confirme indirectement l'existence de ce projet, en donnant au gouvernement le conseil de rappeler Mazzini sans lui imposer de conditions [illegible]

Berlin, 13 février.

D'importants événements se préparent en Allemagne. La Saxe ayant proposé la reconstitution de la confédération sur des bases plus serrées, la Prusse a répondu par une contre-proposition tendant à l'établissement d'une sorte de Zollverein politique. L'Autriche, la Bavière, le Hanovre, la Saxe et presque tous les Etats, excepté Bade et Cobourg, ont remis au cabinet de Berlin une note protestant contre les vues de la Prusse. Leur intention est de tenir une conférence pour réorganiser l'Allemagne suivant les vues de la Saxe. La Prusse, invitée à y assister, a refusé. Ce serait, celle-ci, le signal de la dissolution de la diète fédérale.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dépêches de nuit.

BATTERIE WATSON.

Courtland, 20 mars 1862.

A M. U. Gueringer,

Nous avons continuellement en marche. J'écrirai dès que nous serons campés. Tous les nôtres sont en bonne santé.

U. A. GUERINGER.

RETRAITE DES YANKEES.

Mouvement des navires fédéraux.

DEBARQUEMENT DE TROUPES A NEWPORT NEWS.

7,000 Yankees à Red Bluff.

REMPLACEMENT DE McCLELLAN.

Mise en liberté du capitaine du Sumter.

Memphis, 21 mars.—Un steamer venu des bancs, apporte la nouvelle que les yankees descendent lentement le côté occidental du fleuve. On nous informe de Corinth que les yankees battent en retraite vers la rivière Tennessee.

Norfolk, 20 mars.—Le Minnesota, la dernière fois qu'il a été vu, était à l'ancre à Rip Rap. Il est terriblement démantelé, mais non coulé.

Quatre transports à vapeur, pleins de troupes, sont dans les rades. On suppose qu'ils sont destinés à renforcer la flotte de Burnside.

Il y a trois grandes frégates au fort Monroe. Plusieurs vaisseaux, voiles par un vent de nord-est, ont pris le large hier.

Augusta, 21 mars.—Une dépêche particulière de Savannah, dit que nos troupes reviennent de la Caroline. L'ennemi a quitté Bluffton.

Norfolk, 21 mars.—Dix neuf gros transports à vapeur ou à voiles ont paru hier dans les rades. Le plus grand nombre est parti ce matin. On suppose qu'ils sont chargés de troupes.

Le St-Lawrence est à l'ancre dans la rade à côté du Minnesota. Le vieux Brandywine sur lequel avait été placé le canon Union ne pouvait être aperçu hier.

Plusieurs navires sont allés à Newport News, on croit qu'ils y ont débarqué des troupes et qu'ils sont partis immédiatement après.

Augusta, 21 mars.—Le *News* de Savannah de ce matin, dit que les fédéraux ont débarqué hier, à Red Bluff, à 8 milles de Savannah. On suppose que leurs forces s'élèvent à 7000 hommes.

Le *Republican* dit qu'on a reçu officiellement la nouvelle du débarquement des fédéraux à Bluffton. Ce débarquement s'est opéré ce matin, de bonne heure. On ne parle que de 1000 hommes.

Des voyageurs disent que 15,000 yankees ont débarqué de leurs canonnières et qu'ils se préparent à marcher sur le chemin de fer.

Une grande activité se fait remarquer parmi les troupes confédérées sur les côtes de la Caroline et de la Georgie.

Le *Patriot* de Nashville copie une dépêche du *Commercial* de Cincinnati, datée du 11 mars, de Washington, d'après laquelle McClellan conservait, dit-on, l'être général en chef; un ordre de Stanton annoncerait ce changement.

Le même journal publie une dépêche annonçant la mise en liberté du capitaine du *Sumter*. Ce navire est au repos à Gibraltar.

Nous empruntons au *Picayune* la dépêche suivante:

Tuscumbia, Ala, 21 mars—Deux canonnières fédérales ont remonté hier la rivière Tennessee jusqu'à East Port, à huit milles au-dessous d'Iuka et ont ouvert le feu sur Chickasaw. Nos batteries ont répondu. Un combat assez vif s'est engagé et bientôt les canonnières se sont retirées après avoir éprouvé, très probablement, quelques avaries.

Nous n'avons subi aucune perte et nous ne connaissons pas celle de l'ennemi. Des voyageurs, venus par le train de nuit, disent que l'ennemi a renoncé à faire une démonstration sur Corinth, par suite de la crue extraordinaire des eaux. Les yankees seraient retournés à leurs bateaux, pour attendre une baisse.

On dit que 104 transports, chargés de troupes fédérales sont arrivés hier à Savannah du Tennessee et que ces soldats auraient été attendus.

COMMENT IL FAUT TRAITER LES ENNEMIS.—Quelques jours avant l'entrée des fédéraux à Jacksonville en Floride, le maire avait lancé une proclamation pour engager les citoyens à ne pas résister. Ce fait a excité une telle indignation contre lui qu'il a été obligé de se retirer. Trois résidents yankees qui avaient exprimé leurs sympathies pour l'ennemi, ont été pendus dans les rues.

AFFAIRES DE MATAMOROS.—*La Bandera* du 5 mars nous donne sur la situation de Matamoros des renseignements de deux jours plus récents.

La paix est rétablie dans cette ville, et, en dépit des dépêches qui annonçaient de nouvelles luttes, on y commence à s'occuper de nouveau des affaires [illegible].

[illegible]

On dit que les plus vaillants soldats des deux partis ont succombé dans la dernière bataille. De grandes dévastations ont été commises à Matamoros, et les habitants qui restent aujourd'hui ne reconnaissent plus cette ville.

On parle de la démission du général Carvajal et de son remplacement par le colonel Pesh pour commander les forces des Mexicains, mais on ne sait rien de positif à ce sujet. [illegible]

TEXAS.—Une lettre adressée le 7 mars, de Austin au Houston Telegraph, dit qu'on y avait reçu la nouvelle de la bataille soutenue par Van Dorn et Price contre les Fédéraux dans l'Arkansas. Les habitants du Texas se lèvent en masse. Deux mille hommes sont partis des comtés de Collin et de Grayson pour renforcer Price. Des nouvelles de divers points du Texas annoncent le départ de compagnies.

CHAINE ET MONTRE PERDUE.—Nous appelons l'attention sur une annonce insérée plus loin, relativement à la perte d'une montre et d'une chaine en or. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera ces objets à l'adresse indiquée.

OCCUPATION DE PARIS.—Lundi dernier dix mille Fédéraux ont occupé Paris dans le Tennessee, sans résistance de la part des troupes confédérées.

GARDES D'ORLEANS.—Nous avons reçu communication de la dépêche suivante:

Grande Jonction, 20 mars. Nous avons reçu contre ordre du général Bragg, et nous resterons à Grande Jonction jusqu'à nouvel ordre. Nous sommes tous bien.

Compagnie B des Gardes d'Orléans.

UN REGIMENT DE CHOCTAWS POUR LA VIRGINIE.—Tasko Homa, guerrier indien, s'adresse, sous la date du 14 février, une intéressante lettre de sa nation à l'*Enquirer* de Richmond, au sujet des affaires militaires et politiques des Choctaws. D'après cette lettre, un régiment des guerriers de cette nation est en pleine voie d'organisation, faisant des progrès rapides en exercice et en discipline. Il servira en Virginie sous les ordres du colonel Dewane. Washington Hudson, fils du chef de la nation, est capitaine d'une des compagnies.

Nous citerons de la lettre indienne quelques passages:

Nos guerriers qui se sont enrôlés pour la Virginie, sous le commandement du colonel Dewane, sont au camp, où ils s'exercent chaque jour. La rapidité avec laquelle les Choctaws se dressent aux manœuvres de l'exercice est réellement surprenante. Ils sont tous actifs, forts, robustes, les meilleurs cavaliers et les meilleurs tireurs du monde. Ils désirent vivement se battre avec l'ennemi de la vieille Virginie. Bientôt le cri de guerre se fera entendre au sein de la mère des Etats.

Les volontaires arrivent journellement et d'heure en heure. Nous marcherons bientôt vers Richmond. Nous allons en Virginie, vieille glorieuse république, pour partager avec ses fils et ses filles leurs dangers et leurs revers, pour chasser de son territoire cette race servile, lâche et dégradée, les Yankees.

Aucun peuple n'a fait plus de sacrifices que les Choctaws. En proportion de notre population nulle nation n'a fourni autant de volontaires que nous. Nous avons manifesté et nous manifestons notre patriotisme et notre valeur, non par des mots, mais par des actes. Nous sommes un peuple uni, et nous nous sommes engagés dans la glorieuse cause de l'indépendance du Sud. Nous combattrons aux côtés des vaillants soldats et des braves volontaires de la Confédération, et, comme eux, nous vaincrons ou nous mourrons!

ATTAQUE DE L'ILE No 10.—Les journaux de Memphis de jeudi nous fournissent les détails suivants sur l'attaque dont a été l'objet l'île No 10.

Il n'y a pas de doute qu'on s'est battu. Les bateaux à mortier de l'ennemi, placés derrière une pointe de terre à l'abri du feu de nos canons, ont bombardé à leur aise nos fortifications, mais un seul coup a porté, et a tué ou blessé deux ou trois hommes. Le général Trudeau est convaincu qu'il pourra tenir l'île et que l'ennemi ne pourra pas passer.

On dit que les fédéraux ont essayé de placer une batterie en face de Tiptonville, mais que le commodore Hollins les a chassés et a pris leurs canons.

Une personne qui a quitté l'île No 10, mardi, à 2 heures après-midi et est arrivé hier soir, nous apprend que l'ennemi a renouvelé l'attaque sur l'île, mardi matin, avec huit canonnières et treize bateaux à mortiers. Le bombardement continuait à intervalles. Une des canonnières s'étant aventurée à bonne portée, notre gros canon, le *Lady Polk*, a tiré dessus. Le premier boulet a manqué le but, mais le second a traversé le bateau de part en part. Les autres bateaux sont venus à son secours et l'ont remorquée à quelque distance, où elle a coulé bas.

Plus tard, une seconde canonnière a renouvelé l'attaque et le Lady Polk lui a tiré sept coups de canon; un des six ont manqué le but, deux boulets ont ricoché, mais le septième a traversé le bateau en emportant une pièce de blindage. La canonnière démontée a été remorquée par les autres.

Des passagers du Republic, partis hier matin de Tiptonville, confirment la nouvelle du combat entre nos canonnières et la batterie de l'ennemi. Le dommage causé au bateau Gen. Polk n'est pas si sérieux qu'on le supposait. Un boulet a traversé la cabine du pilote de notre bateau le Maurepas.

HAVANE.—Par le vapeur *Ro noke*, arrivé dans la nuit de jeudi, nous avons des nouvelles de la Havane en date du 15 et de Vera Cruz jusqu'au 5 courant.

Les lettres de la Havane annoncent que le gouverneur général de l'île, maréchal Serrano, a enfin obtenu le rappel qu'il sollicitait depuis longtemps. Le général Dulce est désigné pour lui succéder. Son départ cause de vifs regrets dans la colonie.

On continue à signaler des arrivages de navires venant des ports du Sud. Cinq sont entrés dans une seule semaine à la Havane, deux de la Nouvelle Orléans et trois de Mobile. Quatre autres sont arrivés à Matanzas.

PAROISSE DES AVOYELLES.—Nous lisons dans le *Pelican*:

Jeudi dernier, sur les hauteurs de Pleasant Hill, à l'entrée de Marksville, 815 miliciens étaient rangés en ordonnance et obéissaient à leur nouveau colonel, W. W. Johnson. A un ordre de l'adjudant major, six compagnies de volontaires pour le service de l'Etat, se détachèrent du corps du régiment et allèrent se présenter au colonel, trois compagnies au complet et les trois autres avec un déficit total de 30 hommes. On voit donc que la réquisition de cinq compagnies formant 365 hommes serait plus que couverte, s'il y avait entente, puisque les 6 cadres donnaient jeudi à l'état-major 485 volontaires.

Mercredi prochain, ces compagnies doivent être définitivement organisées. L'esprit qui anime tous nos citoyens est un excellent augure pour l'avenir. Le gouverneur Moore ne pourra plus ranger notre paroisse—comme tant d'autres—parmi celles qui craignent d'aller défendre le sol. Au contraire, qu'il tire encore sur nous, s'il le faut et nous acquitterons la traite à jour fixe.

CHRONIQUE LOCALE.

Une suggestion patriotique.—Nous publions la lettre suivante, espérant que la suggestion qu'elle contient ne sera pas perdue.

Nlle-Orléans, ce 18 mars 1862.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*,

Lorsque les cloches de nos temples saints vont bientôt, à l'appel du Général Beauregard, se changer en canons pour servir de nouveau à une sainte cause, [illegible]

[illegible]

Avec considération j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur, UN CITOYEN.

Simple question à MM. les bouchers. [illegible]

Le Marshal-Prévôt de Plaquemines [illegible]

La consigne de Gretna.—[illegible]

Le fort Morgan.—[illegible]

Les Gardes-Créoles.—[illegible]

Les Défenseurs de la Louisiane, compagnie B.—[illegible]

Les deux nouveaux régiments de la Louisiane.—[illegible]

Quant au 30e, il a été formé, ainsi que le 28e, avec des compagnies déjà au service de l'Etat et dont la plupart, à présent cantonnées sur les côtes de la Louisiane, forment le service d'artillerie, dans nos forts ou batteries de fortifications. [illegible]

[illegible]

Incendie.—Deux maisons situées dans la rue Melpomène, entre les rues Rampart et White ont été détruites hier, par l'incendie. [illegible] La perte totale s'élève à $6,000.

Le marché gratuit.—Le chiffre des familles auxquelles il a été donné des provisions, hier au marché gratuit, s'est élevé à 1,985. Les provisions suivantes leur ont été distribuées: [illegible]

Accident de chemin de fer.—Hier soir, un enfant a eu les deux jambes écrasées par un char du chemin de fer, dans la rue Canal près de la rue des Remparts. [illegible]

Mort du capitaine Williams.—Cet officier, une des victimes de la catastrophe qui eut lieu, il y a quelques semaines, à 40 milles de la ville, sur le chemin de fer de Jackson, a succombé, hier matin, aux terribles blessures qu'il reçut lors de cet accident. Ses funérailles auront lieu ce matin. Nous croyons qu'une compagnie des troupes confédérées lui rendra les derniers honneurs. Le convoi partira de l'hôpital militaire.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Revue de la Semaine.

Vendredi soir, 21 mars 1862.

Le mouvement a été très faible depuis notre dernière revue. [illegible]

COTON—[illegible]

TABAC—[illegible]

SUCRE—[illegible]

MELASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

MAIS—[illegible]

AVOINE—[illegible]

SEIGLE—[illegible]

SON—$2 50 par 100 livres.

FOIN—[illegible]

GRAISSE—[illegible]

BŒUF—[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 22 mars 1862.

[illegible]

Décédé, hier, à 1 heure P. M., à l'âge de 41 ans, GEORGE HOHN, né à Rauschenheim, canton Girinsoolen, Alsace. Les amis et connaissances de la famille, les membres de la compagnie de Pompiers Vigilant No 3 et les Pompiers en général, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue de la Vieille Levée, entre les rues Hôpital et Ursulines.

GERTRUDE HOHN et la famille.

Batterie de la Pointe-Coupée.

L E capitaine ayant été informé que l'on éprouvait beaucoup de difficulté à se procurer à Memphis des effets d'habillement pour la batterie de la Pointe-Coupée, [illegible]

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1862.

22 mars—2t — P. A. HEBBARD

Avis important.

Bureau du Board Général de la Société pour secourir les Pompiers.

Nelle Orléans, 21 mars 1862.

AVIS est donné aux Pharmaciens, Droguistes et à tous autres que le Board ne reconnaîtra aucun compte fait contrairement aux règlements adoptés par cette société pour ses fonds destinés aux secours. [illegible]

22 mars—3 — ERNEST J. GUERINGER, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'assurance mutuelle des Marchands.

21 mars 1862.

AVIS est donné que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu dans les bureaux de la Compagnie, rue de Canal, No. 104, le LUNDI 7 AVRIL 1862, de dix heures du matin à une heure de l'après-midi.

22 mars—3 — CH. LEBASSIER.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

AVIS est donné au public qu'à partir de cette date [illegible]

CHAS J. DARON, Secrétaire.

Nelle Orléans, 20 mars 1862. — 20 mars—3

AVIS.

UNE certaine quantité de coton grossier a été remise par un nègre à la consignée qui a de bonnes raisons de croire que cette marchandise a été volée. [illegible]

22 mars—1 — Mme JOHN LANAHAN.

Perdu,

HIER, un check de $600, sur la Banque de l'Etat de la Louisiane, tiré par Gottschalk et Maybar, [illegible] payable à l'ordre de John E. Price. La personne qui le rapportera au "Universal Coffee House," à l'encoignure des rues Ursulines et Vieille Levée, recevra une récompense convenable. Le paiement du dit check a été arrêté.

21 mars—1f

Montre et chaîne en or perdues.

IL a été perdu une montre en or, No 17,089, de la fabrique de M. J. Tobias & Co., avec une chaîne d'or attachée, hier, 21 courant, entre midi et deux heures, [illegible] Une récompense libérale sera payée à la personne qui rapportera ces objets à

22 mars—2t — J. W. ZACHARIE & Co., 183, rue de la Douane.

DIVERS.

CHANDELLES [illegible] — 1000 caisses chandelles de l'Etoile, de St. Louis, [illegible]. A vendre par KERR & CAULFIELD, Rue Poydras, Nos 35 et 37.

[illegible]

TROIS [illegible] A vendre par KERR & CAULFIELD, Rue Poydras, Nos 35 et 37.

SACS DE PITRE.

SOIXANTE [illegible] A vendre par KERR & CAULFIELD, Rue Poydras, Nos 35 et 37.

A VENDRE,

UNE maison, [illegible]

ORDRE DU GOUVERNEUR.

QUARTIER Général de la milice de la Louisiane—Bureau de l'Adjudant Général, Nouvelle Orléans, 21 mars 1862.—Tous les planteurs et autres personnes désireuses de répondre à l'appel du général Beauregard pour des cloches en métal de fonte, expédieront ces métaux à F. H. HATCH, à la douane de la Nouvelle-Orléans, et il leur sera envoyé des reçus.

Les personnes qui enverront des cloches conformément à cet ordre, voudront bien donner le nom des propriétaires.

Par ordre de THOS. O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, adjudant et insp. général.

21 mars—6

(EXTRAIT.)

Etats Confédérés d'Amérique,

Quartier général du Département No 1.

Nlle-Orléans, 21 mars 1862.

ORDRE SPECIAL No 64.

XIV.—M. GEORGE GABB est nommé maréchal-prévôt de la paroisse Plaquemines, et sera ceci et respecté comme tel. Il entrera de suite en fonctions.

Par ordre du major-général LOVELL.

22 mars — ED. A. PALFREY, major et A. A. G.

Etats Confédérés d'Amérique.

Quartier général du Département No 1.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1862.

ORDRE SPECIAL No 64.

II—Il est ordonné que les ordonnances [illegible] de la ville soient nommées Fort John Morgan, en l'honneur de l'héroïque jeune Kentuckien.

Par ordre du major-général LOVELL.

22 mars—6t — J. G. PICKETT, Asst. A. Genl.

Quartier Général du 22me régiment de Volontaires de la Louisiane—3e Brigade, Département No 1—Nlle-Orléans, 19 mars 1862—Ordre du régiment No 1. [illegible]

[illegible]

Batterie des GARDES D'ORLEANS.—Seconde Compagnie.— [illegible]

22 mars—3t — E. PITOT, sergent major.

Régiment des Volontaires Français.—Brigade Européenne. [illegible]

Colonel A. FERRIER, — Colonel P. ARTIGUE, 1er régiment — 2me régiment

22 mars

Brigade Française.—Légion Française.—2ème Régiment.— Ordre No 4.—Nlle-Orléans, 22 mars 1862.— [illegible]

22 mars — Cne DELANGE, adj maj.

Brigade Française. Légion Française, 1er Régiment.— [illegible]

ALBIN ROCHEREAU, Col. commandant.

A. BARBIER, Capitaine-Adj-Major. 22mars—

Brigade Française, 2me Compagnie, dite [illegible] 2me Régiment, bataillon Compagnie.— [illegible]

Le Capitaine, J. C. LANGLES.

Brigade Française—Légion Française—2me Régiment.— Nlle-Orléans, 22 mars 1862. [illegible]

22mars—1 — Par ordre MILHAU, Chef de bataillon.

Brigade Française,—2me Régiment des Volontaires Français Indépendants.— [illegible]

22mars — F. ROBIN

BRIGADE EUROPEENNE. Garde Française. [illegible]

Le capitaine adjudant major LACOUTURE. 22mars—1

Volontaires Français—Canonniers de Marine—Brigade Européenne. [illegible]

22mars—1 — Le capitaine G. FENELON.

Brigade Européenne—Premier Régiment des Volontaires Français—Bataillon d'Artillerie. [illegible]

22mars — Le maréchal des logis chef J. M. TATIN.

GARDE FRANÇAISE. Troisième Compagnie.

La troisième compagnie se réunira ce soir samedi à six heures précises, pour école de peloton. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine.

22 mars — E. DUCOURNEAU, sergent-major.

Quartier Général de la Brigade Européenne—Nlle-Orléans, 21 mars 1862—Ordre No 11— [illegible]

Par ordre de Wm FOGO, colonel. ALBERT M. SCHOBSJAEN, adj.

Légion Belge.—Troisième Compagnie.—Aujourd'hui samedi 22 mars, à 6 heures et demie précises du soir, au local des Volontaires Français, [illegible]

Le capitaine, BOUVAIN.

22 mars—1 — Par ordre. Ser. MATHEY, sergent major.

Brigata Europea.

6o Reg. Battaglione Guardia Italiana

Alla riunione speciale dei officiali commissionati di questo corpo è stato nominato il

CONSIGLIO DI DISCIPLINA

Cap. Mario Pinelo—Presidente.
Cap. Giuseppe [illegible]
[illegible]

Fatto ed approvato 20 marzo 1862.

Per il Presidente, V. PAPPALARDO, segretario.

Brigata Europea—6o Regto Battaglione Guardia Italiana.

[illegible]

Nuova Orleans 22 Marzo 1862.—Per il Presidente.

22 marzo — il Segretario — V. PAPPALARDO

ON DEMANDE

DES ouvrières pour la mode et la couture. [illegible]

ON demande pour le Collège Jefferson un préfet parlant anglais et français, pour la surveillance des élèves, [illegible]

Mme La Blanche.

LA merveille de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Mme LABLANCHE

[illegible]

Huile à machines.

HUILE [illegible] A vendre par [illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Représentation du dimanche 23 mars, par les artistes réunis en société.

Première représentation de: LES MEMOIRES DU DIABLE, comédie-vaudeville en 3 actes. LA VENDETTA, vaudeville en 1 acte. LE PIANO DE BERTHE, vaudeville en 1 acte. On ouvrira à 6 h. ½. On commencera à 7 heures.

A Mesdames et Messieurs habitués du théâtre d'Orléans.

Nous avons l'honneur de vous prévenir que c'est par erreur que la dissolution de notre société a été annoncée dans le journal l'*Abeille*; [illegible]

Nlle Orléans, 21 mars 1862.

[illegible] Jollet, J. Chaffray, Meillet, H. Jolly, [illegible]

LES personnes qui ont retenu des places pour la représentation qui devait avoir lieu hier soir, au Théâtre d'Orléans, sont priées de passer au contrôle AUJOURD'HUI, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., afin de réclamer le montant qu'elles ont payé, la société démontée n'existant plus.

AU PUBLIC.

BUREAU du Télégraphe de police et d'incendie, Hôtel de ville, Nouvelle Orléans, 19 mars 1862. Avis est donné que les cloches de la ville n'auront plus de son comme par le passé, jusqu'à nouvel ordre. A. HEBERT, Surintendant.

AVIS.

LE porteur de mon billet en date du 15 mars 1862, à mon propre ordre, à deux ans de date, pour $400 et 43, avec intérêt à raison de 6 pour cent [illegible]

ALEXANDRE BERGAMINI.

DEMANDE DE SOLDATS pour la Compagnie B, des "BRUCE GUARDS," pour servir au Missouri, sous le brave général Price. [illegible]

Huile.

50 BARILS HUILE DE SUIF— A vendre par A. F. COCHRAN & HALL, Rue Nlle-Levée, No 15, et rue Fulton, No 11.

ON DEMANDE

UNE FEMME DE COULEUR pour faire la cuisine, blanchir et repasser pour deux personnes. On préférerait une cuisinière créole. S'adresser chez Mme TURNER, rue de Canal, No. 110.

Etats Confédérés d'Amérique.

Quartier Général, département No 1.

Nlle Orléans, le 18 mars 1862.

ORDRES généraux No 11. Afin de mettre à exécution les réquisitions des ordres généraux No 10, [illegible]

[illegible]

Bureau des maréchaux-prévôts [illegible]

Par ordre du major-général Lovell.

E. A. PALFREY, Maj et Ass-Adj-Gen.

Bureau de la Société pour secourir les soldats malades et blessés.

Nlle-Orléans, 18 mars 1862.

LE président de cette Société prie les dames de la ville et de l'Etat d'envoyer de la charpie, des bandes et de la vieille toile au dépôt, chez W. H. Smith, rue de Canal, [illegible]

J. P. FRERET, président.

Volontaires, Attention !!

DEMANDE de volontaires pour remplir les cadres des Verrières Rangers qui doivent servir sous le général Sterling Price, dans le Missouri. [illegible]

Demande de Couvertures

POUR LES TROUPES CONFÉDÉRÉES.

UN bon prix sera donné pour des couvertures de laine, ou neuves ou d'occasion. Ces couvertures sont destinées aux troupes confédérées qui sont en ce moment en service actif. S'adresser au capitaine E. POWELL, [illegible]

Aux Bijoutiers, Dentistes, Doreurs et Plaqueurs.

F. WALLACH, affineur d'or et d'argent, [illegible]

MAISON DE BAINS.

LES propriétaires des maisons de bains des rues Remparts et Conti, annoncent au public et à leur clientèle, [illegible]

$20 de récompense.

Partie mercredi, vers le 15 février dernier, mon esclave DOLLY, [illegible]

JAMES LINDSEY.

Comité de salut public.

LE bateau à vapeur SALLIE ROBINSON ayant été offert par son armateur [illegible]

GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

OFFICIEL—Par le Gouverneur—Quartier Général de la Milice de la Louisiane—Bureau de l'Adjudant Général—Nlle-Orléans, 19 mars 1862. Ordre No 386. [illegible]

Par ordre de THOS O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, adj. et insp. géné.

OFFICIEL—Par le Gouverneur—Quartier Général de la Milice de la Louisiane—Bureau de l'Adjudant Général—Nlle-Orléans, 19 mars 1862. Ordre No 385.

I—A partir de lundi, 24 mars 1862, toutes les exemptions accordées aux employés dans la compagnie du chemin de la ville, [illegible]

Par ordre de THOS. O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, adj. et inspt. génl.

BRIGADE EUROPEENNE. *Premier Régiment (Garde Française.)*

ORDRE No 26.—L'élection d'un capitaine trésorier, [illegible]

Le colonel A. MANINT. Le chef adj major P. O. LACOURTIS.

Artillerie de Magruder.

Demande de Volontaires.

[illegible]

A M. Cte Prescott, [illegible]

J. P. BENJAMIN, Secrétaire de la guerre.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Jean Louis Dolliole.

Louis Dranda Dolliole et al vs Pierre Léon Bonnesseau, tuteur de ses enfants mineurs—No 18,049.

POUR OPERER UN PARTAGE.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 22 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 19 avril 1861, par l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—les propriétés foncières suivantes, savoir:

1o—Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par le Chemin du Bayou et les rues St Claude, Tremé et Quartier, [illegible]

2o—Un autre lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'îlet renfermé par le chemin du Bayou et les rues Villeré, Robertson et Ursulines, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets [illegible]

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public. 16 fév—25 mars 6,15 et 22

Succession de Augustus Smith.

Propriété améliorée et terrain face au Rail Road du Golfe de Mexique, 3me District.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 février 1862, [illegible] sera vendu en vente publique, le SAMEDI 22 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, pour le compte de la dite succession—

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Marigny de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bons-Enfants, Mandeville, Espagne et Amour, [illegible]

Termes et Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la dite propriété et portant intérêt à raison de 8 pour cent.

Acte de vente pardevant C. E. Fortier, notaire public.

Succession de feu John D. Johnson.

Deux lots de terre dans le Premier District.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse de Plaquemines, en date du 3 mars 1862, il sera vendu, jeudi 10 avril 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, pour le compte de la dite succession—

1—Un lot de terre, No 26, [illegible] Perdido, Gravier, Calvo et Miro. [illegible]

2—Un lot de terre, No 27, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant [illegible]

Les actes de vente pardevant P. Lacoste, notaire public. 22 mars—15 22 av 3,10

TERRAIN face à la rue St Claude, entre les rues St Philippe et Dumaine. Ensemble la maison et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Bertrand Sibley vs Rosalie Casey alias Marie Madeleine Carrel.

Vente pour opérer un partage.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible]

Termes et conditions—La moitié comptant, [illegible]

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public. 22 fév 4 15, 22, 27 mars

Garde Urbaine des Vétérans de 1814-15—Une réunion de cette compagnie aura lieu dimanche prochain, 23 du courant, à [illegible]

21 mars—2 — SIMON BRANDAO, Sergent-major.

Légion Française, 2me Compagnie.—Réunion DEMAIN [illegible]

21 mars—2 — A C WURTENBERG, Fourrier.

Brigade Européenne.—1er régiment.—Garde Française.— [illegible]

21mars—2f — PAUL LUCIANI, Chef de musique.

Régiment des Volontaires Français.—Brigade Européenne.— [illegible]

Le capitaine F CANDAU.

ETATS CONFEDERES. QUARTIER GENERAL DU DEpartement No 1.—Nlle-Orléans, 19 mars. Ordre No 12

[illegible]

Par ordre du Major Général Lovell.

20mars—12f — J. G. PICKETT, Adj. Gén. act.

ROLAND, MAGNIFIQUE ETALON CREOLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer les amateurs et propriétaires de juments, que le magnifique étalon ROLLAND [illegible]

LA GENEALOGIE—[illegible]

21 mars—1m — PIERRE MOUGUE.

PERDU—Un jeune chien à raie, [illegible]

JUMENT A VENDRE

A vendre une jument de selle. S'adresser rue Bienville No 34, ancien No 15.

A LOUER,

La maison en briques à deux étages, située à l'encoignure Esplanade et Tremé.

JUMENT TROUVÉE.

Trouvé, le 17 mars, dans le canal Marigny une jument noire, [illegible]

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 27 et Rue Poydras No 98.

17 mars

DEMANDE.

ON demande deux mécaniciens, deux armuriers, forgerons et fondeurs. [illegible] THOMAS GRISWOLD & Co. Rue de Chartres, entre Bienville et Iberville.

LOUIS UBORDY,

marchand de bois et de charbon,

No 130, rue St-Louis, enc. Bourgogne,

BOIS fendu et scié à la vapeur, et à volonté. $7 50 la corde. Bois scié à volonté, $7 50 la corde.

HUILE DE CHARBON

Et huile pour graisser les machines, A vendre en gros et en détail par C. ESPINOLA, 132 rue de Chartres, [illegible]

CONFEDERATE STATES CLOTHING MANUFACTORY,

Rue de la Douane, No 52, entre Chartres et Vieille-Levée.

Ex. DUFORESSIERS

PREVIENT ses amis et le public, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

E. SCOTT, encanteur.

VENDRA, SAMEDI 22 courant, à son magasin d'encan, 50 rue des Magasins, [illegible]

VENTE SANS RESERVE.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau No. 30, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI 22 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, savoir:

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Franklin de cette ville, désigné par l'îlet No. 264 borné par la Promenade des Bons-Enfants, les rues Espagne, Morales et la Promenade Washington, [illegible]

CONDITIONS—L'acheteur consentira un billet de $400 [illegible]

VENTE SANS RESERVE.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur

Bureau rue des Ursulines No 305.

SAMEDI, 22 du courant à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,

Un certain morceau de terre [illegible] sur le Bedico Creek, dans la paroisse de St. Tammany, [illegible]

Terrains sur la rue Perrin près de l'Esplanade.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI 22 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,

[illegible]

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 22 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un lot de terre mesurant 56 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Craps sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre les rues Espagne et Fort. Ensemble une grande maison en bois [illegible]

[illegible]

Vente sans réserve de propriétés de valeur améliorées dans le Premier et Second District, et terrains vacants à Carrollton, dans le Second District et sur le Bayou St-Jean, pour liquidation.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

Lots de terre de valeur sur le Chemin de la Métairie.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau, No 90 Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 22 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Cette belle portion de terre située à l'entrée du Chemin de la Métairie [illegible]

Ventes à l'encan de deux belles résidences situées dans le Premier District.

PAR McCERREN & LANDRY, Jr.

S. W. McCERREN, encanteur, [illegible]

[illegible]

Succession de Abraham Ellinger.

Meubles de ménage.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible]

Conditions—Comptant. 22 mars

Succession de Abraham Ellinger.

Vente de 34 bouteilles de [illegible]

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & CO.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de [illegible] — No 16,795.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession [illegible]

Par ordre de la Cour. — E. MICHOT, Député greffier.

RHUM !

RHUM de la Louisiane, de notre fabrique, [illegible] A vendre par J. & J. TARDOS, 48, Vieille Levée.

RHUM ET ALCOOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. [illegible] LAUVE & LARRAMAT.

A VENDRE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Chandelles, Clous, Echelles et diverses Marchandises sèches.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

AUJOURD'HUI, samedi, 22 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, [illegible]

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 22 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 22 mars 1862 à 1 heure de l'après-midi, dans le Passage de la Bourse, entre Douane et Canal, [illegible]

Une voiture de place avec ses harnais complets.

Conditions—comptant.

Un Ilet de Terre dans le Troisième District—Quatre Terrains dans la rue Casquet, Premier District.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 22 MARS 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale:

[illegible]

La belle propriété améliorée et de valeur connue comme la Résidence de Thos. B. Poindexter, formant l'encoignure des rues Royale et Sainte-André—Une autre propriété améliorée sur la rue Joséphine—14 terrains de valeur faisant face aux rues Josephine et St André.

Succession de Thomas B. Poindexter.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu de deux ordres de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

—ESCLAVE—

ANNA, négresse, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, ayant une douzaine de années.

Conditions—Comptant.

Maison dans la rue Bonne.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 22 mars 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 22 mars 1862, à midi, [illegible]

Salon de barbe à l'encan.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI, 24 mars 1862 à 10 heures A. M. à une maison, [illegible] L'INSTALLATION D'UN SALON DE BARBE. [illegible]

Quarante Terrains dans les rues Toulouse, Saint-Pierre, Orléans et Sainte-Anne, entre les rues Port au Bayou-Saint-Jean et la rue Hagan.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 22 MARS 1862, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale:

1—Dix neuf Terrains, situés sur l'îlet No 49, compris entre les rues Toulouse, Port au Bayou Saint-Jean et Hagan. [illegible]

[illegible]

VENTE SANS RESERVE.

Une maison en briques, double, à étage, actuellement louée, dans la rue Ste Anne, près du marché Tremé.

PAR R. BARNETT, jr.

IL sera vendu, samedi, 22 du courant, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale.

[illegible]

Chargement de marchandises reçues de la Havane.

PAR D. R. MOMPHY, encanteur.

MARDI 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans l'entrepôt Momphy, [illegible]

Succession de feu Percy Voorst.

Vente pour opérer un partage entre les héritiers.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI, le vingt sept mars 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale:

[illegible]